

**ARRETE RELATIF A LA SITUATION DE CONFLIT  
D'INTERET DE MONSIEUR DOMINIQUE PEREZ AVEC  
LA SOCIETE TELEPH'ELEC SERVICES**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Commande  
publique – BL  
N° 2020-A- 51

*Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 6 ;*

*Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président du GrandAngoulême ;*

*Vu la délibération n°127 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Dominique PEREZ en qualité de membre du Bureau communautaire ;*

*Vu la délibération n°135 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant élection des membres de la Commission de la commande publique, aux rangs desquels Monsieur Dominique PEREZ en qualité de membre titulaire ;*

*Vu l'arrêté n°32 du président du 11 août 2020 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Dominique PEREZ en qualité de conseiller délégué membre du Bureau ;*

Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en qualité de président de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt, Monsieur Dominique PEREZ, en sa qualité de conseiller délégué membre du Bureau en charge des « *travaux et voirie communautaire* », doit s'abstenir de :

- prendre part, de quelque manière que ce soit, à tout échange, pourparlers ou projet pour lesquels, directement ou indirectement, la SARL TELEPH'ELEC SERVICES, ayant son siège Bois Fleuri, 16440 CLAIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême sous le numéro 334 334 984, serait susceptible d'être concernée ou intéressée ;
- signer tout courrier, décision ou contrat dans lesquels, directement ou indirectement, cette même société serait susceptible d'être concernée ou intéressée.

**Article 2 :** Afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt, Monsieur Dominique PEREZ, en sa qualité de conseiller délégué membre du Bureau en charge des « *travaux et voirie communautaire* » et en sa qualité de membre titulaire de la Commission de la commande publique, doit s'abstenir de prendre part, de quelque manière que ce soit à la préparation, la passation, l'exécution ou le règlement financier des marchés publics dans le domaine d'activité de la SARL TELEPH'ELEC SERVICES (travaux d'installation électrique dans tous locaux) et notamment de :

- s'abstenir de participer à la Commission d'appel d'offres ou la Commission des marchés après procédure adaptée (MAPA) ;
- s'abstenir de chercher à s'informer du déroulement de cet appel d'offres ou des réponses des candidats ou tout élément s'y rapportant ;
- s'abstenir de participer aux délibérations du Bureau communautaire relatives à ces marchés ;

- s'abstenir de donner des instructions aux agents de GrandAngoulême ;
- et, de manière générale, d'intervenir dans le déroulement de l'attribution de ces marchés publics.

**Article 3 :** Le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification. Il demeure applicable tant qu'il n'est pas rapporté.

**Article 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs,
- notifié à l'intéressé,

transmis au contrôle de légalité.

Angoulême, le 9 octobre 2020

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **12/10/2020**  
Publié ou notifié,  
Le **12/10/2020**